

COMMUNE DE HOCHSTETT
PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 janvier 2023

Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire

Présents : JUNG Clément, LAUGEL Antoine, SCHWARTZ Bernard, LEBEAU Marie-Josée, LE GOUGNE Véronique, Caroline ROESCH, BURG Daniel, Cyril WENDLING, REISS Daniel,

Absents : Monsieur JULIANI Didier, Madame SANDER Aline

La séance est ouverte à 20h00.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

La nomination de Madame Marie-Josée LEBEAU comme secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE – 4. ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE DE HOCHSTETT

Ces deux points seront représentés lors d'une prochaine séance. Un devis supplémentaire sera demandé.

5. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX ELEVES SCOLARISES A L'ECOLE DE BERSTHEIM DANS LE CADRE D'UNE CLASSE VERTE

Le Maire a proposé, en concertation avec les trois autres Maires concernés par l'école de Berstheim, de verser une subvention de 15 €uros par jour et par élève.

Cette classe verte s'étalant sur une durée de 5 jours pour 4 élèves, le montant de la subvention sera donc de trois cents €uros.

Le montant de cette subvention par élève reste valable pour une éventuelle future demande en 2023.

Le versement de cette subvention de trois cents €uros est accepté à l'unanimité.

6. REVALORISATION DES INDEMNITES DES DEUX ADJOINTS AU MAIRE

Depuis le début du présent mandat en 2020, l'indemnité versée aux deux adjoints au Maire est de 6,6 points de l'indice brut 1027.

A compter du 1^{er} avril 2023, cet indice brut 1027 sera porté à 9,9 points.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, sachant que les deux Adjointes au Maire, Antoine LAUGEL et Bernard SCHWARTZ, se sont abstenus.

7. CAH : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2021

Le rapport d'activités de la CAH pour l'exercice 2021, transmis à l'ensemble du Conseil Municipal avec la convocation de ladite séance et présenté par le Maire, n'a appelé aucune remarque ni question des membres présents.

8. DIVERS

- Aire de jeux : nous attendons toujours la réponse de l'ATIP concernant l'autorisation de construire une aire de jeux sur un terrain situé en dehors du périmètre de la carte communale de la commune de Hochstett.
- Inauguration du nouveau parking : les membres présents sont d'accord pour inaugurer officiellement cette réalisation. La date fixée est le samedi 13 mai 2023 à 15 heures.
- Nouveaux arrivants : il y a lieu de mener une réflexion pour réorganiser une telle manifestation.

La séance est levée 21 heures.

Clément JUNG

Marie-Josée LEBEAU